



# TINTENIAC COMBOURG HANDBALL CLUB

N° Siret : 48326136800011

<http://www.tinteniac-combourghandballclub.com>

contact : [secretariat@tchbc.com](mailto:secretariat@tchbc.com)

## BULLETIN D'ADHESION 2019

L'association Tinténiaac Combourg Handball Club – TCHBC a pour objet la pratique, le développement, la promotion, l'organisation et l'encadrement du handball non professionnel.

Le club sportif, reconnu comme organisme d'intérêt général depuis août 2004 entend :

- Développer la pratique de ce sport dans son esprit le plus noble
- Responsabiliser les joueurs
- Entretenir le fair-play, la non-violence et le respect des autres joueurs

Si vous souhaitez rejoindre le projet, vous devez remplir le formulaire ci-dessous (un par famille). Vous serez alors de fait invités à notre assemblée générale.

Je soussigné(e) : (NOM, Prénom, date de naissance si licencié) .....

Représentant(e) légal(e) (si mineur) de : (NOM, Prénom, date de naissance) .....

Demeurant à : (adresse, CP, ville).....

Adresse mail .....

Déclare adhérer à l'association en qualité de membre :

<input type="checkbox"/>	Joueur(s)	voir barême
<input type="checkbox"/>	Dirigeant	20 €

Je verse pour 2019 la somme de ..... €, en chèque à l'ordre de TCHBC

Numéro du chèque : .....Banque : .....

J'autorise / Je n'autorise pas (rayer la mention inutile) le Tinténiaac Combourg HandBall Club à capter et à exploiter à titre gracieux mon image sur tous supports et en tous formats, à diffuser les images ainsi réalisées dans un cadre strictement non commercial au sein du club TCHBC (dont site internet), lors de manifestations sportives et évènementielles du club.

Fait à ..... Le .....2019 Signature

*L'article 200 du CGI réserve la réduction d'impôt aux associations d'intérêt général, ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel. La documentation fiscale vise explicitement « les organismes ayant pour vocation de promouvoir la pratique du sport non professionnel ». La gestion de l'association délivrant des reçus au titre de l'article 200 doit par ailleurs être désintéressée, ce qui interdit la rémunération des dirigeants en dehors des tolérances fiscal. L'avantage fiscal est octroyé aux dons, aux adhésions et aux frais engagés par les bénévoles à propos desquels ils ont renoncé au remboursement. Ouvrent droit à réduction d'impôt les dons et les versements, y compris l'abandon exprès de revenus ou de produits et la renonciation au remboursement des frais exposés par les bénévoles. Un reçu fiscal vous sera envoyé par email*

Le bulletin complété accompagné du règlement par chèque à l'ordre de TCHBC est à envoyer à l'adresse suivante :

**TCHBC - 18 La Tassée – 35270 Trémeheuc**